



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### carrière

Question écrite n° 67436

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le rapport sur l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État rendu par l'Inspection générale de l'administration (IGA), le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le contrôle général économique et financier (CGEF). Selon ce rapport, au 31 décembre 2012, 25,4 % des hauts fonctionnaires sont des femmes. La féminisation de l'encadrement supérieur et surtout dirigeant est une priorité fixée par les gouvernements successifs et suit une évolution positive mais encore trop timide. Il lui demande de lui indiquer la répartition par sexe et par âge des effectifs de ses services et en particulier de l'encadrement supérieur.

#### Texte de la réponse

Le ministère des outre-mer particulièrement sensible à la priorité gouvernementale que représente la féminisation de l'encadrement supérieur a veillé au respect de la parité dans les postes à responsabilités depuis sa création en 2008. La Direction générale des outre-mer (DGOM) composée de 134 agents en 2015 compte 53 % de femmes appartenant à la catégorie A corps d'encadrement de la fonction publique. Le rééquilibrage engagé, au sein de l'encadrement supérieur catégorie A+ sur les fonctions à hautes responsabilités, les années précédentes a été poursuivi en 2015. Ainsi sur l'ensemble de l'encadrement supérieur, qui constitue 13 % de l'effectif, 53 % des postes sont occupés par des femmes contre 38 % en 2013. Cet engagement s'est également concrétisé par une politique volontariste de nomination lors des vacances d'emplois fonctionnels pour les emplois à très hautes responsabilités. Ainsi, en 2015, trois femmes ont été nommées sur des emplois fonctionnels de haut niveau, soit 43 % des emplois fonctionnels de la direction générale alors qu'en 2013 aucune femme n'occupait ces fonctions à hautes responsabilités. Par ailleurs, l'analyse permet de constater que la féminisation de l'encadrement supérieur est marquée par un certain équilibre au sein des tranches d'âge avec une présence des femmes dans 4 des 5 tranches d'âges. En outre, on note que l'écart maximal de répartition entre deux tranches d'âge est de 33 points pour les femmes contre 50 points pour les hommes.

CATÉGORIE A + répartition par sexe mars 2015	20-29 ans	% 20- 29 total	30-39 ans	% 30- 39 total	40-49 ans	% 40- 49 total	50-59 ans	% 50- 59 total	> 60 ans	% > 60 ans/ total	TOTAL	% SEXE par tranche d'âge
Femme	0	0	4	44	3	33	1	11	1	11	9	53
Homme	0	0	1	13	2	25	5	63		0	8	47
Total	0	0	5	29	5	29	6	35	1	6	17	

#### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67436

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée au JO le :** [28 octobre 2014](#), page 8911

**Réponse publiée au JO le :** [5 mai 2015](#), page 3444